



MAZERAY

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 21 février 2023

Début de séance : 20 h 30

Étaient présents : 11

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BRUTSAERT Gwènaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit

Étaient absents : 2

RINJONNEAU Éric (excusé), VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : Mathieu BARBIER

Date de la convocation : 14 février 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
- Vote du compte administratif 2022 (budget principal et budgets annexes)
- Vote du compte de gestion 2022 (budget principal et budgets annexes)
- Affectation des résultats
- Vote du budget 2023 (budget principal et budgets annexes)
- Mission SPS : choix du cabinet pour la 4^{ème} tranche de travaux
- Signature d'une convention pour la formation du personnel avec la CDC Vals de Saintonge
- Signature d'une convention de fourrière avec la SPA de SAINTES
- Signature d'un contrat de proximité avec le Département
- Adhésion à l'association « Les Maires pour la Planète »
- Annulation de la convention d'occupation du terrain de sports avec le SCA
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal.

2. Vote du compte administratif 2022 (budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monique CHEMINADE adopte, à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets annexes comme suit :

BUDGET COMMUNE

Section Investissement	Excédent	104 630.83 €
Section Fonctionnement	Excédent	375 790.35 €

BUDGET ANNEXE « COMMERCE MULTISERVICES »

Section Investissement	Déficit	1 500.00 €
Section Fonctionnement	Excédent	4 185.43 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »

Section Investissement	Déficit	15 686.55 €
Section Fonctionnement	Excédent	54 238.60 €

3. Vote du compte de gestion 2022 (budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 dressés par le Service de Gestion Comptable pour le budget de la commune et les budgets annexes.



4. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants au budget 2023

BUDGET COMMUNE

Section Investissement	Excédent	104 630.83 €
Section Fonctionnement	Excédent	375 790.35 €

BUDGET ANNEXE « COMMERCE MULTISERVICES »

Section Investissement	Déficit	1 500.00 €
Affectation du résultat	1068	1 500.00 €
Section Fonctionnement	Excédent	2 685.43 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »

Section Investissement	Déficit	15 686.55 €
Section Fonctionnement	Excédent	54 238.60 €

5. Vote du budget 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget 2023 comme suit :

BUDGET COMMUNE

Section Investissement	324 878.14 €
Section Fonctionnement	1 002 903.35 €

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES

Section Investissement	13 003.99 €
Section Fonctionnement	18 128.11 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »

Section Investissement	32 373.10 €
Section Fonctionnement	86 616.70 €

6. Mission SPS : choix du cabinet pour la 4^{ème} tranche de travaux à l'église

Dans le cadre de la dernière tranche des travaux à l'église qui concerne la restauration des intérieurs, 3 cabinets ont été consultés pour une mission de coordination SPS selon une procédure adaptée et ont chacun remis une offre de prix.

	Montant HT
1- VIGEIS (Saintes)	1 740.00 €
2- SOCOTEC (La Rochelle)	2 940.00 €
3- BUREAU VERITAS (Périgny)	2 940.00 €

Après examen des candidatures et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir la candidature de VIGEIS 17 «76 Cours Lemercier » à SAINTES et de lui confier la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux de restauration des intérieurs de l'église de la Nativité de la Vierge d'un montant total hors taxes de 1 740.00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cette décision



MAZERAY

7. Signature d'une convention pour la formation du personnel avec la CDC Vals de Saintonge

Monsieur le Maire fait part que la Communauté de Communes propose la signature d'une convention de mise à disposition de service et de formation afin de dispenser gratuitement les formations suivantes aux agents communaux par Rebecca RÉMUZEAU, agent de la CDC

- Sauveteur secouriste du travail : formation initiale
- Maintien des acquis et des compétences
- Gestes et postures et préventions des troubles musculo squelettiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de Vals de Saintonge Communauté

8. Signature d'une convention de fourrière avec la SPA de SAINTES

Monsieur le Maire rappelle que le financement du ramassage des animaux errants auparavant pris en charge par la Communauté de Communes est maintenant à la charge des Communes et propose de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de SAINTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la SPA – Refuge du Bois Rulaud – 17100 SAINTES et d'opter pour la formule « tout compris » qui s'élève à 0.60 € par habitant
- d'adopter la convention de fourrière 2023 telle que proposée
- d'autoriser le maire à signer la convention de fourrière avec la SPA de SAINTES

9. Signature d'un contrat de proximité avec le Département

Monsieur le Maire fait part que les contrats de proximité sont en cours de préparation et seront votés par le Conseil Départemental le 24 mars 2023 - Cette décision est reportée

10. Adhésion à l'association « Les Maires pour la Planète »

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion à l'association «Les Maires pour la Planète »

Cette association recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à l'association Les Maires pour la Planète
- De désigner comme représentants : Sylvain MARCHAL en titulaire et Monique CHEMINADE en suppléant

11. Annulation de la convention d'occupation du terrain de sports avec le SCA

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2022, une convention avait été signée avec le SCA le 19 septembre 2022 pour l'utilisation du terrain de sports et de ses équipements pour la pratique du football et fait part que l'Association n'utilise finalement pas les équipements et qu'il convient par conséquent de résilier cette convention et de rembourser les 500 € d'acompte versés par l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De résilier la convention l'utilisation du terrain de sports et de ses équipements pour la pratique du football avec le SCA
- De rembourser à cette association les 500 € d'acomptes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier



Questions diverses

- Présence du cirque « De A à Zèbre » à Mazeray le samedi 18 mars 2023,
- Information sur le Natural Trophée qui se déroulera à Mazeray le week-end du 30 Juin au 02 juillet 2023
- Rando VTT et Marche le 05 mars organisées par les P'tits drôles du RPI.
- Représentation Théâtre « Compagnie Emporte-pièces » le 11 mars organisée par Amicale Post Scolaire
- Week-end du 19 mars « Championnat de France side car cross et quad ».
- Concours club CSO le dimanche 19 mars
- Jumping national les 21, 22 mars et du 31 mars au 02 avril
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 14 mars 2023
- Commission Finances : le lundi 13 mars
- Commission Voirie : mardi 28 février

Séance levée à 22h15

Le Maire,
Sylvain MARCHAL

Le secrétaire de séance,
Mathieu BARBIER